



Déclaration de la CGT Educ'action au CTM du 27 septembre.

Patrick Désiré

Comme annoncé, le gouvernement a publié à la fin du mois d'août les ordonnances qui organisent la casse du Code du travail.

Depuis 1995, il y a eu une douzaine de réformes du marché du travail en France, la quasi-totalité de ces réformes allaient dans le sens de "l'assouplissement" du droit du travail au prétexte de s'attaquer au problème du chômage.

Les mesures d'allègement des cotisations sociales patronales, se sont multipliées, elles représentent un coût de 52 milliards d'euros pour les finances publiques en 2017, mais le slogan de campagne du MEDEF qui promettait la création «d'un million d'emplois» ne s'est jamais réalisé, le taux de chômage est au même niveau qu'en 1993 à 9,2 % de la population active.

Les allègements de cotisations sociales patronales, ont donc fait la preuve de leur inefficacité !

Le MEDEF ne se contentera sûrement pas de ce succès politique, il va tenter de peser aussi pour faire passer ses idées et ses conceptions pour la formation des jeunes, avec l'objectif de modeler à sa guise les futurs travailleurs.

Au prétexte de rendre les jeunes « employables » mais surtout corvéables, il pèsera pour que l'école se contente de donner à la majorité d'entre eux qu'un socle restreint de connaissances et compétences de « base » suivi d'une promotion du développement de l'apprentissage.

Pour récupérer 2,7 milliards d'euros, le gouvernement a justifié la suppression de plus de 100 000 emplois aidés par rapport à 2016, en expliquant qu'ils étaient extrêmement coûteux pour la nation ; pas efficaces dans la lutte contre le chômage ; et qu'ils n'étaient pas un tremplin pour l'insertion professionnelle.

L'État et les collectivités territoriales utilisent pourtant ces emplois précaires qui leur permettent d'afficher une baisse des chiffres du chômage.

La CGT Educ'action a toujours combattu ces contrats qui ne s'accompagnent le plus souvent d'aucune formation qualifiante.

Nous considérons que la plupart des missions assurées par ces personnels sont des missions pérennes de service public et à ce titre, devrait donner lieu à la mise en place d'emplois statutaires.

Cependant nous ne pouvons pas accepter non plus ce plan de licenciement massif qui ne dit pas son nom.

Nous ne pouvons tolérer la violence faite à ces personnes pour qui ces contrats sont avant tout un emploi.

La CGT sera aux côtés de ces personnels pour revendiquer leur réemploi et la création d'emplois statutaires permettant leur titularisation.

Dans l'enseignement supérieur, en s'appuyant sur le fiasco du système d'affectation post bac, la ministre de l'enseignement supérieur a organisé une intense concertation avec la communauté scolaire et universitaire, onze groupes de travail ont débuté leurs travaux en septembre et doivent les terminer à la Toussaint.

La CGT Educ'action participe à ces discussions.

L'organisation et la méthode employée nous fait craindre que la finalité de cette concertation ne soit d'assouplir le code de l'éducation qui interdit la sélection à l'entrée à l'université pour la plupart des filières.

Le gouvernement use de toutes les acrobaties sémantiques pour ne pas dire qu'il entend introduire une forme de sélection à l'entrée de l'université.

Nous craignons que cette sélection ne s'applique particulièrement aux filières technologiques et professionnelles qui seront probablement les plus concernés.

Si cette crainte se confirmait, cela ne manquerait pas à la fois d'accroître les inégalités sociales et d'accentuer les différences, qui sont déjà bien réelles, entre les séries de baccalauréats.

Le Ministre de l'Éducation entend lancer des discussions sur les évolutions de la voie professionnelle.

La CGT n'acceptera pas que l'apprentissage soit mis en avant comme le seul moyen de modernisation de la voie professionnelle, l'insertion professionnelle ne peut se faire au détriment de la poursuite d'études pour les élèves de la voie professionnelle.

Nous considérons, que l'enseignement professionnel sous statut scolaire, qui scolarise un.e lycéen.ne sur trois, à la double ambition de favoriser l'insertion professionnelle et la poursuite d'étude.

L'apprentissage ne permet pas de répondre à cette exigence, rompre avec cette ambition reviendra là aussi à accentuer le tri social des jeunes.

Le Ministre a décidé de revoir la gouvernance de l'Éducation nationale et envisage peut-être de réduire significativement le nombre d'académies.

C'est d'ailleurs implicitement le point à l'ordre du jour de ce Comité Technique Ministériel.

Le texte nous est présenté prépare la fusion d'académies en s'appuyant en partie sur la réforme territoriale.

Après avoir pris la décision de laisser vacant le poste de recteur de l'académie de Rouen, le Ministre entend dès cette année mettre en place une première expérimentation sur la région Normandie qui pourrait bien préfigurer un processus de fusion des académies de Caen et de Rouen entraînant à court terme, des fusions de services, des modifications dans l'affectation des personnels...

La CGT Educ'action est en désaccord avec cette orientation politique et se prononcera contre un texte qui permettra d'aller vers un processus de fusion des académies actuelles.

Au niveau de la Fonction publique, le Ministre de l'action et des comptes publics a prévu un pseudo «rendez-vous salarial» le 10 octobre.

Nous avons toutes les raisons de penser qu'il n'y aura en réalité aucun espace de négociation, cette réunion n'ayant pour but que de donner une illusion de dialogue social.

Pour la CGT sur ce sujet comme sur la casse du code du travail l'heure est au rapport de force pour peser sur les choix du gouvernement.

Pour nous, **la mobilisation syndicale du 10 octobre** doit être une étape d'un processus de construction des luttes, et sera aussi l'occasion de faire valoir nos légitimes revendications, tant en matière d'emploi public que sur nos systèmes de retraite, de missions publiques, de conditions de travail...

Ce qui se joue depuis deux mois n'est ni plus ni moins qu'une offensive de grande ampleur des forces du capital contre celles du travail, et le syndicalisme a plus que jamais le devoir de défendre les droits des salarié.es.